

23^e HANDICAP INTERNATIONAL de la MEUSE

Organisé le dimanche 20 mai 2012

Sous les patronages de la Ville de Liège
& de l'administration de l'Éducation physique et des sports

REGLEMENT- AVANT PROGRAMME

1. Le HANDICAP de La MEUSE est international, il est ouvert à toutes les catégories de rameuses, de rameurs et de bateaux. , y compris les équipes mixtes (dames et hommes, masters, seniors et juniors)
2. L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'approbation du présent règlement et plus particulièrement la responsabilité des participants en ce qui concerne les dommages de toute nature occasionnés à eux-mêmes ou aux tiers, participant ou non à l'épreuve. Les concurrents sont notamment invités à se munir individuellement de gilets de sauvetage et à s'assurer que leur état physique soit conforme aux exigences de l'épreuve. En conséquence la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause au-delà de ce que prévoit la loi.
3. DEPART arrêté à 12 h.00 au Pont (oblique) du Barbou, 200m. en amont du Pont Atlas V sur La Dérivation. Tous les participants seront derrière la ligne de départ avant 11 h.50'
4. PARCOURS : remontée de la Dérivation jusqu'au Pont de Fragnée, virage autour de sa première pile et descente sur la moitié droite de la Meuse (côté tribord) jusqu'au R.S.N.M. (voir plan au verso), soit 5000 mètres.
5. HANDICAPS : suivant tableau au verso. Les handicaps des équipes mixtes seront calculés en ajoutant 15 ans d'âge aux dames.
6. INSCRIPTIONS : date limite le mardi 8 mai 2012 à 18 heures.
Les lettres d'engagement devront préciser le type de bateau, la catégorie du (des) rameurs ou rameuses et le handicap correspondant. Elles seront adressées à :
MISSOUT Véronique, rue de l'Académie 12/41 – 4000 Liège Tél. 0472/51.54.56
E-Mail: info@rsnm-liege.com
7. TIRAGE AU SORT le lundi 14 mai à 19 heures
8. FORFAITS avant le lundi 14 mai à 18 heures
9. GUIDONS & DOSSARDS : le guidon sera fixé à la pointe du bateau et le dossard au dos du rameur de proue. Ils seront retirés au club-house à partir de 10h.30 contre une caution de 10 Euros.
10. DROIT d'INSCRIPTION : 5 Euros par siège pour les masters, 2.50 Euros pour les seniors et juniors.
11. PENALITES : les équipes prenant un faux départ seront pénalisées de 15 secondes
12. EQUIPES EN COURSE : l'épreuve se déroulera selon le code des courses de la F.R.B.A. et plus particulièrement en application de son chapitre XV relatif aux courses de longue distance pour ce qui n'est pas prévu au présent règlement. Les bateaux seront derrière la ligne de départ au moins 10 minutes avant l'heure du 1^{er} départ. Ceux rejoignant l'embarcadère après l'arrivée ne peuvent gêner les concurrents encore en course. Tous les bateaux attendront que le dernier soit arrivé avant de revenir sur le champ de course. En cas d'avarie, l'équipe est tenue de quitter le champ de course. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder le passage en s'écartant de la trajectoire du bateau qui les remonte suffisamment tôt.
13. CLASSEMENT : il est établi selon l'ordre d'arrivée, en tenant compte des pénalités éventuelles.
14. PRIX : Un prix sera attribué au 1^{er} et au 2^{ème} du classement général. Un prix sera également attribué au 1^{er} junior, au 1^{er} senior et au 1^{er} Master. Le 1^{er} bateau de chaque type, toutes catégories de rameurs (euses) confondues recevra également un prix, pour autant qu'au moins trois bateaux du même type aient pris le départ. Les prix ne seront pas cumulatifs

Approuvé F.R.B.A.

Le Secrétaire,

Le Président,

Pierre CAPPELLEMANS

Christelle MATHIEU

Véronique MISSOUT



Association sans but lucratif
Fondée en 1860
*Sous le Haut patronage
de Sa Majesté le Roi*

Parc de la Boverie 1, B4020 Liège-Belgique